



<b>Description brève de la solution de branche</b>	<b>Rédaction: Tom von Egmond/Damien Kurc</b> <b>Date: 20.02.2015</b> <b>Révision: 12.09.2019</b>
--	--

<b>Désignation de la solution de branche</b>	<b>Organisme responsable</b>
Solution par branche pour l'application de la directive CFST 6508 relative aux établissements médico-sociaux (EMS)	Association romande et tessinoise des directeurs (trices) d'EMS (ARODEMS)

<b>Groupes économiques (GE)</b>		<b>Branche entreprises</b>	<b>Membres de l'Association</b>	<b>Participants à la SDB</b>
Activité économique (NOGA 2008): 87 EMS  <b>Primes: assureurs privés</b>	Nombre d'entreprises ≥ 100			20
	Nombre d'entreprises 20-99			113
	Nombre d'entreprises 0-19			19
	Nombre total d'entreprises	335	202	152
	Nombre d'employés			9633 EPT

<b>Adresse</b>		<b>Approbation CFST</b>	<b>Organe d'exécution responsable</b>
Olivier Mottier ARODEMS Centre Patronal CP1215 1001 Lausanne	Tél.058 796 33 36  Fax 058 796 33 52  E-mail <a href="mailto:cisst@centrepatronal.ch">cisst@centrepatronal.ch</a> <a href="mailto:omottier@centrepatronal.ch">omottier@centrepatronal.ch</a>	01.07.2010 20.12.2016	SECO

<b>Bureau de liaison et de contact MSST</b>
Olivier Mottier - Secrétariat CISST Centre Patronal - Rue du Lac 2 -1094 Paudex CP 1215 1001 Lausanne Tél 058 796 33 36 <a href="mailto:cisst@centrepatronal.ch">cisst@centrepatronal.ch</a>

<b>Abréviations</b>	EMS... Etablissement médico-social MSST Sécurité au travail / protection de la santé DIR Direction COSE Coordinateur de sécurité PERCO Personnes de contact sécurité au travail SYNA Syndicat interprofessionnel SYNA SST Santé et sécurité au travail SDB Solution de Branche EPI Équipement de protection individuelle TOP Technique, organisationnelle, personnelle CISST Commission inter-cantonale de sécurité et santé au travail
---------------------	---



<b>Plan de la solution de branche MSST</b>	
<b>Principe directeur – intention – philosophie</b>	<p>Solution de référence en matière de sécurité et protection de la santé pour la communauté socio-sanitaire offrant des avantages professionnels et concurrentiels appréciables à ses utilisateurs.</p> <p>La sécurité au travail et la protection de la santé sont des tâches de direction. Ces aspects constituent des éléments aussi importants que les autres objectifs de l'entreprise.</p> <p>La sensibilisation quant à la sécurité et à la santé vise à créer des postes de travail sûrs présentant le moins de risques possible pour la santé.</p> <p>La mise en place de mesures de sécurité au travail et de protection de la santé vise à réduire les coûts occasionnés par les accidents et les maladies.</p> <p>La sécurité au travail et la protection de la santé doivent être améliorées étape par étape et durablement dans les établissements membres.</p>
<b>Objectif général</b>	<p><b>But</b> Réduire les accidents professionnels et les troubles de la santé liés à l'activité professionnelle ainsi que les coûts qui y sont liés</p> <p><b>Objectifs</b> Développer et mettre à disposition des EMS une SDB durable, efficiente et innovante, répondant aux exigences en la matière.</p> <p>Etre un centre de service de qualité pour toutes les questions relatives au domaine et à son évolution légale.</p> <p>Promouvoir par une politique active et formative une solution qui permette aux EMS de correspondre à leurs responsabilités légales et leurs engagements vis-à-vis des prescriptions MSST au quotidien.</p>



<b>Organisation de la sécurité</b>	<b>Supérieur hiérarchique</b>	<b>Services de sécurité</b>	<b>Collaborateurs</b>
	<p><b>Direction</b> Fait en sorte que la sécurité et la protection de la santé dans le cadre des activités de l'entreprise soient une préoccupation majeure de la Direction de l'entreprise</p> <p>Fixe les principes directeurs et les objectifs de sécurité</p> <p>Met à disposition les moyens nécessaires</p> <p>Fait appel à un spécialiste MSST si nécessaire</p> <p>Désigne les Responsables (COSE, PERCO)</p> <p>S'assure que les compétences et les responsabilités sont clairement déterminées (Cahier des charges)</p> <p>S'assure de la qualification du personnel et de sa formation continue</p> <p>Vérifie lors de l'acquisition d'installations, équipements, matières de leur conformité aux règles de sécurité en vigueur</p> <p>Motive, favorise et vérifie que les activités des collaborateurs soient conformes aux règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise</p> <p>Procède au contrôle des résultats fixés dans les objectifs</p> <p><b>Cadres</b> Participent à la détermination des risques</p> <p>Connaissent et font appliquer les outils légaux se rapportant à leur domaine de responsabilité, ainsi que les règles techniques reconnues valables dans leur secteur d'activité</p>	<p><b>COSE</b> Conseille et aide la Direction et les cadres supérieurs</p> <p>Contrôle que la politique fixée par la Direction en matière de SST soit appliquée</p> <p>Formule des objectifs, détermine des risques et organise la sécurité</p> <p>Gère sa formation ainsi que celle des collaborateurs et autres intervenants dans l'entreprise</p> <p>Gère les statistiques d'accidents, leurs causes, les mesures à mettre en place, leurs réalisations et remise annuelle d'une copie du registre consolidé des accidents au Secrétariat</p> <p>Contrôle les objectifs SST</p> <p><b>PERCO</b> Assiste le COSE dans son domaine de responsabilités</p>	<p>Suivent les prescriptions et instructions applicables dans leur propre secteur d'activité et utilisent les EPI</p> <p>Assument une responsabilité personnelle quant à leur propre sécurité et celle d'autrui</p> <p>Participent <b>ACTIVEMENT</b> à la promotion de la SST</p>



<b>Formation, information, instruction</b>	<b>Groupe cible</b> COSE	<b>Durée</b> 1 jour	<b>Par</b> MSST, chargé de sécurité
	PERCO	2 heures	MSST, chargé de sécurité
	DIR et cadres	½ jour cadre légal	MSST, Juriste travail
	Collaborateurs	Intramuros	MSST, chargé de sécurité
	<b>Formation continue</b> DIR & COSE	Journée Romande de formation	MSST, experts
	COSE et cadres	1 – 3 jours	Experts, protection incendie, ergonomie, produits chimiques, MSST
<b>Règles de sécurité, normes de sécurité</b>	<p>Les règles et normes de sécurité, établies à partir d'analyses de risques, déterminent les mesures de sécurité à respecter</p> <p>Règles de maintenance des infrastructures, des machines et autres équipements tels que dispositifs de sécurité, instructions du fabricant ou fournisseur et équipements de protection individuelle (fiche de données de sécurité, instructions, etc.)</p> <p>Mise en place des pictogrammes de sécurité signalant les dangers, les interdictions et les obligations à respecter conformément aux règles de sécurité</p>		
<b>Détermination des dangers, évaluation des risques, risques les plus importants</b>	<p>Risques dans les établissements médico-sociaux conformément aux listes séparées de détermination des dangers et d'évaluation des risques (établies par MSST), incluant l'analyse des risques liés à la maternité, grossesse et allaitement. Les risques principaux sont inclus dans Annexes SDB</p> <p>Risques évalués selon grille probabilité/gravité</p> <p>Des listes de vérification ont été établies pour les risques principaux ; celles-ci doivent faciliter le contrôle systématique. Recours à des médecins du travail et autres spécialistes MSST</p> <p>Documentation et contrôle (statistiques LAA)</p>		
<b>Planification des mesures, réalisation</b>	<p><b>Solution de branche</b></p> <p>Mesures basées sur les constatations (déclaration annuelle, audits) ainsi que réactions/expériences MSST. Les dangers identifiés doivent être éliminés ou ramenés à des proportions acceptables par des mesures appropriées, en fonction des critères TOP</p> <p>Documentation à disposition (liste de contrôle, événements)</p> <p><b>EMS</b></p> <p>Mise en place de mesures sur base de la détermination des dangers, constatations lors du quotidien, audits internes, ouverture de chantiers ou intervention de tiers</p> <p>Participation active des collaborateurs</p>		
<b>Planification du cas d'urgence</b>	<p>Concept d'alarme, plan d'urgence et consignes, plan de sauvetage et d'évacuation</p> <p>Comportement et consignes en cas d'urgence, signalisations standards, instructions spécifiques au domaine : pandémie, norovirus</p> <p>Cellule de crise</p>		



<b>Collaboration</b>	<p><b>Solution de branche</b> La CISST est composée de représentants des employeurs et des salariés. Un représentant des syndicats des travailleurs est intégré aux travaux de la commission (SYNA).</p> <p>Le SECO assure le suivi de la solution sur mandat de la CFST.</p> <p><b>EMS</b> La participation consiste pour l'entreprise à utiliser, de façon optimale, les connaissances du personnel et à faire des personnes concernées des participants actifs.</p> <p>Le respect du droit de participation des travailleurs en matière de préservation de la santé et de la sécurité au travail doit être assurés: séances d'informations régulières, rapports de cadres, commission personnel, assemblée annuelle, etc.</p>
<b>Protection de la santé</b>	<p>La prise en compte des principes et des règles d'ergonomie, d'hygiène et de psychologie du travail est intégrée dans la SDB.</p> <p>Instructions, informations et formations spécifiques sont traités de manière à garantir la santé physique et psychique des travailleurs (ergonomie, protection de la peau, gestion optimale des absences non planifiées, maternité et allaitement, protection de la jeunesse)</p>
<b>Contrôle, audit</b>	<p><b>Solution de branche</b> Déclarations annuelles des établissements membres, audits et accompagnement ponctuel sur place (coaching)</p> <p><b>EMS</b> Audits internes volontaires, évaluation de satisfaction et attentes de la SDB</p>
<b>Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle</b>	<p>Le manuel élaboré dans le cadre de la SDB couvre les aspects essentiels.</p> <p>Documentation complémentaire et liste de liens sont disponibles</p>
<b>Documents / annexes</b>	<p>Plan de formation, rapports d'activités disponibles sur demande (adresse de contact)</p>